

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION MINISTÉRIEL (CSAM) 7 mars 2024



Le plus haut cénacle du dialogue social ministériel s'est réuni le 7 mars, sous la présidence du Ministre (Thomas CAZENAVE), avant que la secrétaire générale (Anne BLONDY-TOURET) ne prenne le relais.

La séance suivait de peu l'annulation de crédits de 10 milliards (décret du 21 février) et au lendemain de l'annonce des futurs 20 milliards d'économies, prévus pour 2025. Ce point a logiquement fait l'objet de débats soutenus, car il est fondamental pour l'action publique, à Bercy et pour l'ensemble de l'État.

La réunion a également été l'occasion d'aborder d'autres perspectives aussi diverses que variées, telles des évolutions dans les services, l'immobilier, l'organisation, les JO 2024, etc. Bref, des sujets qui vont assez largement influencer sur votre quotidien.

Les annonces du ministre

✓ Selon lui, la diminution des crédits est un acte de responsabilité, face à une conjoncture qui s'est dégradée ces derniers mois. Mais, dès qu'on emploie les mots « coup de rabot » (pourtant, il y a comme un petit air de ressemblance, non ?) ou pire encore « austérité » (quel manque de goût chez ces vils syndicalistes...), notre ministre cache assez peu son agacement. En fait, T. Cazenave semble juger toute autre position sur ce sujet irréaliste, voire crétine. Et, dans le non-verbal, le message ressenti est « *Les syndicats, vous racontez vraiment n'importe quoi pour le coup!* ». Ça fait toujours plaisir... Pourtant, le débat est ouvert et il est pour le moins naturel qu'on l'ait aussi à Bercy (voir encadré page suivante).

Il souligne que les baisses en matière de titre 2 (dépenses de personnels) représentent, certes, 16 millions, mais que cela correspond au « non-consommé » d'une année, ce qui en filigrane signifierait que « c'est indolore ». Euh... ça nous semble hautement improbable !

Une réunion ministérielle sera organisée très vite pour les déclinaisons pratiques de ce plan d'économie.

Il indique que certains éléments sont à l'abri des annulations de crédit comme le renfort en termes de promotions (+ 259 promotions supplémentaires, reconduites aussi en 2025) ou l'action sociale (sachant qu'au niveau interministériel il y a 12 millions en moins, on va suivre l'affaire de près...)

✓ Il a annoncé le lancement de l'expérimentation de la semaine en 4 jours, dès la sortie du cadrage interministériel de la DGAFP. Des propositions des directions doivent remonter dans les prochaines semaines. Il s'agirait d'une expérience sur la base du volontariat.

✓ Le ministre insiste également sur l'immobilier. C'est à la fois sur l'autel des économies (les services qui sont en location peuvent se préparer à bouger...) et par rapport à l'évolution du travail (télétravail, intelligence artificielle...). On sent bien que la réduction des surfaces va devenir une tendance en vogue dans les temps qui viennent !

✓ S'agissant de la rémunération au mérite, il juge nos critiques fondamentales trop sévères et ne croit pas à l'uniformité chez les agent.es. Petit bémol (un peu) plus rassurant : dans ses déplacements, il voit assez peu de performance que l'on pourrait qualifier « d'individuelle ». Est-ce que ceci suffira à dissuader la Fonction publique de tomber dans ce piège ? Pas sûr : la distinction qu'il fait entre le mérite individuel et la performance collective ressemble fort à un distinguo jésuitique !

✓ **Il est tout à son bonheur sur certains sujets, comme le fait que Bercy voit son label Egalité/Diversité renouvelé ces jours-ci.** Il est vrai que le ministère des Finances a une super note sur l'index égalité professionnelle. Sauf que, rappelons-le, ledit index, c'est un peu l'école des fans. Et qu'hériter d'un bonnet d'âne dans ce système de notation est presque impossible...

✓ **Notre ministre est également tout « joueuse » (c'est important le bonheur d'un ministre...) sur le dossier de la prise en compte du handicap,** avec un seuil légal atteint (6,67 %) et un accord signé par toutes les fédérations. Il est vrai qu'il y a, dans cette dernière affaire, des avancées concrètes, mais il reste encore énormément à faire sur la prise en charge du handicap dans la réalité quotidienne !

✓ **En ce qui concerne la protection sociale complé-mentaire,** très gros chantier du moment, il nous affirme qu'il est en première ligne dans le combat pour le couplage santé/prévoyance au niveau de la Fonction Publique. Mais, par transparence, il dépeint la situation ainsi : « ce n'est pas gagné ».

✓ **Pour Solidaires Finances, en plus de nos autres revendications sur le sujet** (la solidarité la plus avancée possible envers les familles et les retraités et des administrations à qui on doit les moyens de relever le défi), le tout est de savoir si ce « ce n'est pas gagné » doit être entendu dans le sens « c'est mal barré ... » ou est un plus enthousiasmant « ce n'est pas – encore – gagné ».

✓ **Sur l'investissement de Bercy dans la bataille du couplage,** nous entendons son engagement, qui fait suite à celui de son prédécesseur et qui, selon le ministre de la Fonction Publique, va dans le sens de l'histoire. **Solidaires Finances** a également relevé le rappel, dans ses termes, de la spécificité de Bercy, à la fois dans l'existant actuel et l'évolution des emplois. Sur ce point précis d'ailleurs, T. Cazenave s'est engagé à adapter le système à l'évolution démographique.

✓ **Ce que nous portons également, à ce stade du dossier, c'est l'importance, pour le pilotage du système, d'avoir les outils et moyens d'intervenir utilement, par la commission paritaire qui sera mise en place.** En effet, il y aura une première mise en oeuvre et, sûrement assez vite derrière, un besoin de faire bouger les curseurs pour un système le plus efficace et solidaire possible.

LES SYNDICATS N'ONT VRAIMENT PAS LA DETTE SUR LES ÉPAULES...

Jeu de mots un rien poussif pour souligner à quel point ces syndicalistes n'entendent rien à l'économie et aux grands enjeux nationaux...

T. Cazenave a indiqué que les mesures d'économie sont un impératif et que la tendance va se poursuivre. Il indique qu'entre 2019 et 2023 les dépenses de l'État ont progressé de 25 % (années Covid et « quoi qu'il en coûte », soit dit en passant...) et qu'en aucun cas les dépenses ne peuvent progresser plus vite que la croissance. Et que ces suppressions de crédit de 10 milliards ne représentent que 2 % des dépenses. Que la transition écologique ne sera pas ralentie, car le budget concerné progresse quand même de 8 %. Et qu'on ne fait pas cela pour les agences de notation, bande de malappris ! Allez, circulez, y a rien à voir !

Et bien, non. On persiste et on signe.

Les organisations syndicales ne sont évidemment pas un repaire d'irresponsables (il paraît que cela s'est vu encore il n'y a pas si longtemps...). Nous ne militons pas pour la création de dette effrénée et un « cramage » de caisse inconséquent.

Par contre, nous estimons que l'intervention publique est fondamentale. Elle l'est non seulement parce qu'il s'agit là d'éducation, de santé, de protection... de préparation aux enjeux d'aujourd'hui et demain. De plus, sans vouloir jouer aux économistes à deux sous, tailler dans les crédits peut avoir un effet néfaste pour la croissance. Et mécaniquement réduire les rentrées fiscales.

Et il ne faut pas oublier un certain nombre d'autres éléments qui pourraient aussi alimenter utilement la réflexion :

✓ depuis 2017, selon les définitions retenues, c'est entre 50 et 70 milliards d'euros d'allègements fiscaux qui ont été octroyés.

✓ L'année 2023 a connu un record absolu en termes de distribution de dividendes.

✓ Le jour exact où s'est tenu ce CSAM (7 mars), le CAC 40 franchissait les 8 000 points, seuil jamais atteint.

Alors, oui, n'en déplaise au ministre, Solidaires Finances estime encore et toujours qu'il y a d'autres marges et curseurs que la sempiternelle coupe dans les dépenses publiques !

Autres points évoqués

Jeux Olympiques de Paris 2024

✓ **Pour mémoire, les plans de congés ne vont pas tarder à remonter au secrétariat général du ministère.** Mais ce dernier souligne que, même une fois communiqués, ils peuvent évoluer.

En tout état de cause, il a été rappelé que les directions ne sont pas autorisées à imposer des congés.

Par contre, il est demandé d'accorder une grande souplesse pour tenir compte des difficultés de transport dans les zones les plus délicates.

De ce point de vue, s'agissant du Grand Bercy, la consigne est plus « impérative » : seul.es, les agent.es dont la présence est impérative seront autorisés à venir physiquement dans les locaux.

Sur les conditions d'accès et de circulation à titre général, on attend encore les consignes de la Préfecture de Police, mais il semblerait que la tendance soit plutôt à une certaine « libéralisation ». Dès que le retour Préfecture sera connu, Bercy aménagera son instruction en conséquence.

✓ **S'agissant du déplafonnement de l'indemnité télétravail,** le sujet est toujours à l'étude au niveau Fonction publique. Une réunion est prévue le 12 mars avec les Fédérations de fonctionnaires.

Pour les colonies de vacances, Bercy reconnaît le « couac » au démarrage des inscriptions. Le secrétariat général va d'ailleurs organiser un « retex » sur les modalités d'inscription. À l'heure actuelle, il reste 800 places disponibles.

Éco-responsabilité

Les ministères doivent appliquer une circulaire générale édictée en novembre 2023.

Ils doivent donc dérouler un plan. Celui de Bercy est assez conséquent avec quinze engagements, allant de la formation à l'évolution des bâtiments en passant par les déplacements ou encore la gestion de l'eau.

La copie (à votre disposition) est ambitieuse, mais aussi sujette à caution sur pas mal de points.

✓ **À titre général, sur les charges de famille,** Bercy demande aux directions d'être attentives aux situations individuelles.

✓ **La DGFIP indique qu'elle mettra en avant l'adaptation aux circonstances et organisera (enfin ?) un groupe de travail dédié,** notamment sur la DIRCOFI IDF et la question des stagiaires.

✓ **La Douane a élaboré un plan spécifique.** Les cotes de service devraient être stabilisées dans les temps qui viennent.

S'agissant des agent.es de la surveillance, la date de mutation est repoussée au 1^{er} octobre, avec un suivi particulier pour les agent.es avec des inscriptions scolaires. « On va faire de la maille individuelle » nous dit-on ...

✓ **Quant à la DGCCRF,** Bercy part à la bagarre, pour les aventures du préfet de Corse qui doit sûrement héberger des épreuves olympiques dont le CIO lui-même n'est pas au courant. Car notre imaginaire préfet veut imposer un 50 % de présence. Sujet (emblématique...) À suivre... De manière plus générale T. CAZENAVE s'est engagé à rappeler au ministère de l'Intérieur qu'il n'était pas question que les agent.es CCRF effectuent des missions qui ne sont pas les leurs.

Bercy a toutefois voulu mettre un bémol sur deux axes prévus au niveau interministériel :

- la diminution de la flotte des véhicules : pour plusieurs administrations, notamment celles opérant des contrôles, c'est un outil de base ;

- une norme impérative de télétravail à 25 %. Cette prescription serait artificielle et ne collerait pas à l'accord signé par les fédérations.